



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 469:2005/A1:2006

**Vêtements de protection pour sapeurs
pompiers - Exigences de performance
pour les vêtements de protection pour
la lutte contre l'incendie**

Protective clothing for firefighters -
Performance requirements for protective
clothing for firefighting

Schutzkleidung für die Feuerwehr -
Leistungsanforderungen für
Schutzkleidung für die
Brandbekämpfung

11/2006



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 469:2005/A1:2006 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 469:2005/A1:2006.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 13.340.10

Version Française

Vêtements de protection pour sapeurs pompiers - Exigences de performance relatives aux vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie

Schutzkleidung für die Feuerwehr -
Leistungsanforderungen für Schutzkleidung für die
Brandbekämpfung

Protective clothing for firefighters - Performance
requirements for protective clothing for firefighting

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN 469:2005. Il a été adopté par le CEN le 5 octobre 2006.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles